

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2020-06 du lundi 18 mai 2020 relatif à :

La réfection de la chaussée, récupération de eaux pluviales et bouclage de la conduite d'eau potable sur le chemin de Marjolin

La commission s'est réunie le mercredi 17 juin 2020 à 19h00 à la salle Tübingen au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur Grégory Devaud, Municipal, que nous remercions pour sa disponibilité et les renseignements fournis. La Commission est satisfaite des réponses reçues.

Commission composée de :

Mme Romaine MERMINOD	PLR	1 séance
M. Bernard BOREL	Alternative-les Verts	1 séance
M. Marc-Olivier DRAPPEL	PLR	1 séance
M. Jean-Marc GUILLARD	EA	1 séance
M. Clément REBER	PLR	1 séance
M. Okita LUSSAMAKI	rapporteur, PSA	1 séance

Récusé : M. Stéphane TILLE, UDC, propriétaire d'une des parcelles privées empiétant sur le domaine public dont le cas devra être réglé avant le démarrage des travaux.

Nous ne reprendrons pas le préambule et l'historique indiqués dans le préavis 2020-06.

PROJET :

Le Municipal présent nous explique que ce préavis est le début d'une série de préavis dit de relance post covid-19, et qu'elle est guidée par un objectif et trois lignes maîtresses. Son objectif est de suivre en premier la planification en termes de réaménagement, de réfection, d'entretien, et de construction. Celui-ci s'accomplit dans un esprit de relance en anticipant un certain nombre d'investissements pour là où c'est possible de privilégier les entreprises aiglannes. Ceci en vue de dégager un certain nombre des moyens pour ces entreprises.

Les lignes maîtresses s'articulent autour de la planification. Ce préavis figure dans le plan de l'entretien de routes pour le programme s'étalant de 2016 à 2020.

De quoi s'agit-il ? La chaussée date. Celle-ci d'ores et déjà en 2015-2016 était mentionnée comme dégradée avec nécessité de refaire ce tronçon.

De plus, une conduite d'eau est à rénover sur une grande partie de ce tronçon comme indiqué dans le préavis.

Au niveau de l'éclairage public, la rénovation dépend du socle des mats sur la partie. La partie Sud est totalement neuve. Il sera question de voir si l'on peut conserver les mats existants ou si l'on doit les refaire.

Le tout pourrait se résumer en ceci : achever la rénovation de ce quartier en effectuant les

réfections entre le cimetière et ce petit carrefour qui mène au dépôt de TPC et à d'autres entreprises. Et puis la partie Nord qui se situe entre le croisement du Chemin de Cerisiers jusqu'au carrefour dit du Tilleul avec le point d'embranchement.

SUBVENTIONS :

Il n'y a pas de possibilité de subventions des ouvrages hormis la partie concernant, comme à l'habitude, la défense incendie. En ce qui concerne celle-ci, l'ECA devra verser un subside qui sera déduit du montant demandé.

DISCUSSION :

La Commission a souhaité savoir combien de préavis présentant les mêmes caractéristiques de réfection s'inscrivaient dans cette logique de relance post-covid ainsi que les montants s'y attachant. Pour le Municipal tous ces projets de rénovations sont prévus de longue date dans le plan d'investissement et les coûts sont variables. Il indique qu'après le projet sur Marjolin, d'autres projets sont déjà finalisés au niveau de son dicastère. Il cite : la zone de dépose au Chemin du Sillon, l'avenue du Rhône, la Ruelle sous le Bourg, la Place de la Gare et la Place du Marché. Il précise que ces préavis de relance touchent à peu près les mêmes catégories d'entreprises aiglones. La Municipalité va vraisemblablement établir une liste de ces projets de relance à présenter au Conseil communal (CC) avec éventuellement les montants y relatifs.

La Commission s'est inquiétée également de l'impact de ces travaux sur les vendanges, si ceux-ci commencent en 2020. Etant donné que ce préavis n'est pas soumis à la mise à l'enquête publique, les travaux pourraient démarrer rapidement pour une durée de 4 à 6 semaines. Idéalement les travaux débuteraient en octobre-novembre 2020.

La Commission s'est interrogée sur la vision de la Municipalité sur ces préavis dit de relance post-covid et si elle n'allait pas être contredite par la loi sur la passation des marchés publics dans le canton de Vaud. Ce qui annihilerait l'objectif visant à donner un coup de pouce aux entreprises aiglones touchées par la crise liée à la pandémie du COVID-19.

Le Municipal précise qu'il s'agit dans le cas d'espèce de deux lots d'attribution sur base d'un barème. Cette disposition permet un appel d'offres sur invitation principalement pour les travaux de génie civil. Cet état de choses fait donc qu'on ne peut pas considérer comme un seul et même objet parce que c'est un seul préavis. C'est pourquoi dans ce préavis 06, les deux lots d'attribution sont nettement séparés : tronçon Nord et tronçon Sud. Cette nette séparation établit clairement l'objet du préavis. Ainsi, les deux lots sont identifiés chacun avec ses détails au travers d'un décompte financier bien élaboré.

De la sorte, le Municipal considère que pour soutenir l'économie aiglone, il peut être possible d'attribuer un lot à plusieurs entreprises de la Commune. Il se dit convaincu que des entreprises locales ayant la carrure requise pour ce genre de travaux existent. D'où, pour lui, les invitations ne seront attribuées qu'aux entreprises ayant un siège ou une succursale à Aigle.

En résumé, la Commission estime que cette réfection est nécessaire. Nous saluons la volonté de la Municipalité d'octroyer le travail à des entreprises Aiglones. Pourtant l'utilisation, par la Municipalité, du terme "préavis relance post-Covid", ne nous semble pas vraiment approprié. En effet ces travaux étaient planifiés de longue date, donc avant la pandémie.

VŒU :

La Commission fait le vœu suivant :

- La Commission demande à la Municipalité d'initier une réflexion pour la mise en place d'un matériel urbain (bancs, poubelles) dans le secteur Nord du projet du côté du Cimetière et du carrefour de Tilleul situé entre les Chemins de Marjolin et des Cerisiers.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES :

La CoFin a analysé les incidences financières décrites dans le préavis et n'a pas de remarques à formuler. Elle accepte les conclusions du préavis municipal telles que mentionnées.

CONCLUSION

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- * Vu le préavis no 2020- 06 du lundi 18 mai 2020
- * Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- * Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 650'000.- TTC pour l'extension et l'amélioration du réseau de l'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée du chemin de Marjolin.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 650'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Aigle, le 18 juin 2020

Pour la Commission

Okita LUSSAMAKI

Rapporteur